

Motion sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

Le Traité transatlantique, actuellement négocié entre la Commission européenne et les Etats-Unis depuis 14 juin 2013, a comme objectif de créer un grand marché de libre-échange commun de plus de 800 millions d'habitants.

Ce Traité, vise à l'abaissement des barrières, notamment douanières, des pays concernés. Mais il vise aussi à une « *harmonisation progressive des réglementations et une reconnaissance mutuelle des règles et normes en vigueur* ».

Même si le Parlement a voté une résolution exigeant des négociateurs que les choix en matière d'OGM, de clonage ou de santé, soient respectés ainsi que le principe de précaution, les élus locaux que nous sommes doivent être particulièrement vigilants sur le contenu et l'issue de ces négociations.

Nous ne souhaitons pas :

- l'introduction d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États qui permettrait à une entreprise étrangère de contourner les juridictions nationales pour attaquer un pays ou une collectivité locale devant une Cour d'arbitrage privée si elle estime qu'une loi a lésé ses intérêts. Les multinationales ne doivent pas obtenir plus de garanties que les politiques publiques.
- la remise en cause de nos choix de société en matière d'éthique, de droit du travail, de santé et de sécurité alimentaire ou de notre modèle social
- la remise en question de la protection des données personnelles.

Nous souhaitons :

- la préservation des indications géographiques comme les appellations d'origine contrôlée (AOC) ;
- la protection de la propriété industrielle et intellectuelle ;
- la préservation de la qualité des services publics. »

En effet, nous voulons pouvoir continuer à proposer aux petits Haillanais des produits bio, locaux et de qualité, dans le restaurant scolaire ou être libres de choisir les modalités de gestion de l'ensemble des services publics quotidiens (distribution d'eau, transports en commun, culture, environnement, etc) sans risquer d'être soumis à une mise en concurrence contrôlée par une juridiction d'arbitrage privée.

De ce fait, compte tenu de l'absence d'éléments sur les négociations en cours, le Conseil Municipal souhaite exprimer sa préoccupation par rapport au Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement et son inquiétude sur ses éventuelles conséquences.

En effet, nous ne souhaitons pas que dans la gestion municipale, ou dans le quotidien de nos administrés, nos normes sociales, sanitaires et environnementales soient revues à la baisse du fait de la mise en œuvre de ces accords de libre-échange par l'Union européenne.

Nous proposons au Conseil Municipal du Haillan d'exprimer nos inquiétudes légitimes pour les populations, comme l'ont déjà fait de nombreuses municipalités, conseils généraux, régions.

Nous souhaitons adresser au Président de la République et au Président de la Commission européenne notre demande d'une :

- diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA,
- ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socio-professionnelles et des populations.